



**CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE**  
**CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE**

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F  
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19  
e.mail : [secretariat@crpm.org](mailto:secretariat@crpm.org) – web : [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

**JUIN 2004**

## **ANIMATION DU THEME “PÊCHE” A LA CRPM**

### *Proposition de cahier des charges pour la région pilote*

---

#### **1. MANDAT**

La mission générale de la région pilote est de mettre en place les moyens nécessaires pour aider le Secrétariat Général de la CRPM à préparer les positions (résolutions, notes techniques, rapports...) des instances exécutives de la CRPM (Assemblée Générale, Bureau Politique, Présidence) pour toutes les questions liées à la pêche dans les régions périphériques maritimes et à la Politique Commune de la Pêche.

#### **II. ANIMATION – COORDINATION**

L'animation de cette activité est confiée à la région : .....

La coordination technique est assurée par le Secrétariat Général de la CRPM, nommément François Desrentes, Directeur, en liaison avec un collaborateur désigné par le Président de la région.....(cf ci-après).

La région .....s'engage à mettre les moyens suivants au service de l'animation de cette activité :

- Désignation et mise à disposition d'un correspondant technique spécialisé dans le domaine de la pêche qui devra consacrer le temps nécessaire aux tâches d'animation ;
- Organisation d'une ou de plusieurs réunions techniques par an ;
- Participation aux réunions des instances exécutives de la CRPM – Assemblée Générale et Bureaux Politiques- ;
- Les moyens financiers d'expertise en cas de besoin, définis par le groupe sur proposition du Secrétariat Général, dans une limite de 15 000 € /an.

Le secrétariat sera assuré par la CRPM.

La coordination d'éventuelles réponses à des appels d'offres dans le domaine de la pêche sera assurée par le Secrétariat Général de la CRPM.

#### **III. MODALITES DE CONDUITE DES TRAVAUX.**

La région pilote s'appuiera sur un groupe de travail constitué de deux représentants de chaque Commission géographiques désignés par les Présidents des Commissions (Baltique, Mer du Nord, Atlantique, Méditerranée, Iles, Balkans et Mer Noire). Ces représentants devront disposer d'une expertise sur tout ou partie du champ d'intervention de cette activité, qu'il s'agisse de techniciens ou de représentants élus.

Une coordination sera assurée avec les groupes « Pêche » de chaque Commission géographique par le Secrétariat Général de la CRPM.

Les positions élaborées dans le cadre de cette animation seront soumises pour approbation au Bureau Politique de la CRPM et à l'Assemblée Générale.

Les démarches à engager sur cette base vis-à-vis des institutions européennes ou des gouvernements nationaux seront proposées au Bureau Politique et les délégations chargées des rencontres avec les responsables communautaires ou nationaux composées avec le Bureau Politique.

#### **IV. AXES DE MOBILISATION.**

Les axes de travail pour les trois ans à venir (2005, 2006 et 2007) concerneront :

- Le suivi des dispositions réglementaires relatives à la Politique Commune de la Pêche, en particulier l'élaboration des avis sur les propositions de règlements d'application concernant le futur fonds pour la pêche (actions de prise de position politique) ;
- Les modalités de participation des Régions aux Comités Consultatifs de la Pêche mis en place dans le cadre de la réforme de la Politique Commune de la Pêche et, plus généralement, l'organisation d'un partenariat entre les régions maritimes et les instances politiques et socio-professionnelles en charge de la pêche (actions de partenariats) ;
- L'élaboration des positions des régions périphériques maritimes sur les questions relatives au secteur de la pêche et leur transmission aux instances concernées de l'Union Européenne et des Etats membres (action de lobbying) ;
- Améliorer le niveau d'information des régions maritimes et encourager l'échange d'expériences entre les régions, les professionnels du secteur, les scientifiques, les experts et les décideurs (actions d'information/communication).

#### **V. MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Les langues de travail du groupe sont le français et l'anglais.

Chaque membre du groupe prendra en charge ses frais de déplacement et de séjour.

La CRPM assurera les frais de secrétariat et d'organisation des réunions ainsi que les frais de traduction pour les documents soumis au Bureau Politique et à l'Assemblée Générale.

Les coûts d'interprétation (français/anglais) lors des réunions techniques du groupe de travail seront pris en charge, en tant que de besoin, par la région d'accueil ou par la région .....